ASSEMBLÉE NATIONALE

9 décembre 2021

PLF POUR 2022 - (N° 4709)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N º 710

présenté par Mme Ménard

ARTICLE 20

ÉTAT B

Mission « Défense »

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Environnement et prospective de la politique de défense	0	1 000
Préparation et emploi des forces	1 000	0
Soutien de la politique de la défense	0	0
Équipement des forces	0	0
TOTAUX	1 000	1 000
SOLDE	()

EXPOSÉ SOMMAIRE

Transférer 1 000 euros du programme 144 – Environnement et prospective de la politique de défense de l'action 08 – Relations internationales et diplomatie de défense vers le programme 178 – Préparation et emploi des forces de l'action 01 – Planification des moyens et conduite des opérations

ART. 20 N° **710**

Amendement d'appel.

Il y a maintenant 25 ans, Jacques Chirac supprimait le service militaire obligatoire, pour – nous avait-on dit – professionnaliser l'armée. Quelques années plus tard, les résultats sont là, l'armée est certes professionnelle mais elle est aussi confidentielle. 270 000 militaires en comptant les réservistes...

Malheureusement, dans le même temps, un certain nombre de puissances continuent de se renforcer et de peser sur l'échiquier géopolitique, comme par exemple la Turquie qui n'a pas caché ces derniers mois son hostilité croissante à l'encontre de la France, notamment.

Face à ce constat, il nous faut donc agir. Et vite.

Quelle est donc la stratégie du Gouvernement à ce sujet ?